



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit public

de l'Université des Antilles  
et de la Guyane - UAG

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Etablissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit public

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009144

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Faculté de droit de la Guadeloupe - Campus de Fouillole et Faculté de droit de la Martinique - Campus de Schœlcher

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit public* est une formation de droit public généraliste, proposant une spécialisation en droit des collectivités territoriales, en vue de former des juristes aptes à la gestion publique locale et à même de s'insérer dans l'espace caribéen. La mention comprend trois spécialités. Deux d'entre elles sont proposées en seconde année de master (M2), à la Faculté de droit de la Martinique et permettent une spécialisation soit en *Droit public fondamental*, soit en *Droit et administration des collectivités locales*. La troisième permettrait une spécialisation en *Administration publique* dès la première année de master (M1), mais le dossier fournit des éléments contradictoires quant à cette formation. Les deux années d'études ouvrent sur une double perspective : d'une part, une intégration professionnelle rapide des étudiants par la préparation aux principaux concours administratifs de la fonction publique territoriale et/ou d'Etat, ainsi que par l'acquisition de compétences professionnelles immédiatement valorisables dans le cadre d'un recrutement comme contractuel ; d'autre part, une poursuite d'études en doctorat. Les débouchés visés sont donc principalement ceux offerts par le secteur public ou parapublic.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Ouverte aux étudiants titulaires d'une licence de droit ou d'administration publique, la mention *Droit public* recouvre une formation de droit public généraliste et une formation plus spécialisée en droit des collectivités territoriales, selon une articulation assez classique. Elle comprend trois spécialités dont la complémentarité n'est pas forcément aisée à percevoir. Le M1 se décompose en deux parcours à la Martinique, *Droit public fondamental* et *Administration publique*, mais n'en propose qu'un seul à la Guadeloupe : *Droit et administration des collectivités territoriales*. Deux spécialités sont ensuite offertes en M2, uniquement à la Martinique (des incertitudes demeurent à la lecture du dossier) : la spécialité *Droit public fondamental* qui présente en théorie une orientation recherche, mais qui semble surtout proposer une formation généraliste ; la spécialité *Droit et administration des collectivités territoriales*, qui propose une orientation professionnelle plus spécialisée, en vue de former des juristes aptes à la gestion publique locale. Une troisième spécialité tiendrait au M1 *Administration publique* (des incertitudes demeurent sur ce point), mais rien dans le dossier ne permet d'identifier cette formation comme une spécialité spécifique. Quelle que soit la spécialité choisie, les métiers visés sont ceux de l'administration, principalement locale. Les objectifs professionnels ne sont pas formulés avec précision dans le dossier, mais la fiche répertoire (RNCP) précise que le master prépare aux concours administratifs, à l'expertise et au conseil aux collectivités territoriales. Des mutualisations sont prévues en M1 et M2. Elles ne semblent pas se traduire par des incohérences sur le plan pédagogique. La distribution des enseignements s'avère assez classique, mais l'on comprend mal l'absence de cours de droit des collectivités territoriales en première année de master, particulièrement au regard du M2 proposé. L'acquisition de compétences additionnelles et transversales se traduit par des formations en langue et à l'utilisation de l'outil informatique, évaluées en contrôle continu. L'acquisition de compétences préprofessionnelles passe par un séminaire de « Méthodologie de l'insertion professionnelle » en M1 et un stage (deux mois) en M2 *Droit et administration des collectivités territoriales*. On regrettera que la préparation aux concours semble insuffisante ou à tout le moins lacunaire, alors pourtant qu'il s'agit d'un objectif annoncé.

La mention semble correctement positionnée dans son environnement socio-économique, même si les éléments manquent pour apprécier objectivement ce paramètre. La mention cherche à amener les étudiants à s'intéresser aux problématiques juridiques spécifiques aux collectivités ultra-marines et notamment à la diversité du droit local et à son adaptation. L'adossement à la recherche s'avère satisfaisant en raison du rattachement de la mention au programme de recherche du Centre de recherche sur les pouvoirs publics dans la Caraïbe (CRPLC - UMR CNRS 8053). Le lien avec les milieux socio-professionnels apparaît en revanche très insuffisant, de même que les relations et échanges internationaux (des projets de collaboration seraient en cours de finalisation avec des universités canadiennes).

La mention attire principalement des étudiants locaux. L'attractivité du M1 n'est pas précisée, mais celle du M2 *Droit et administration des collectivités territoriales* semble se stabiliser autour d'une vingtaine d'étudiants. La situation de la spécialité *Droit public fondamental* est plus préoccupante (non ouvert en 2012/2013). Le taux de réussite, non précisé en M1, varie également de manière significative selon la spécialité : de seulement 25 % en *Droit public fondamental*, il avoisinerait les 100 % en *Droit et administration des collectivités territoriales*. L'insertion professionnelle des diplômés laisse quant à elle globalement à désirer : s'agissant de la voie professionnelle, depuis 2008, seuls neuf étudiants se seraient insérés dans la vie professionnelle, tandis que deux auraient poursuivi en doctorat, sans que leur rattachement tutélaire ou thématique ne soit précisé.

La mention est pilotée par une équipe solide et de qualité, mais aux effectifs demeurant insuffisants. Si l'apport d'enseignants-chercheurs issus d'universités métropolitaines parvient à compenser cette faiblesse dans les matières les plus théoriques, le fait que le dossier ne fasse état que d'un seul intervenant professionnel pour la spécialité *Droit public fondamental* s'avère très préoccupant. Quant aux moyens administratifs affectés à la gestion de la mention, aucun élément du dossier ne permet de les apprécier objectivement. Le pilotage semble globalement défaillant. Il n'existe pas de conseils de perfectionnement institutionnalisés. La seconde année de master dispose néanmoins d'un conseil pédagogique composé du responsable et de trois enseignants de la formation et qui se réunit au moins une fois par an pour sélectionner les candidats et choisir les thématiques prioritaires de mémoires. Au-delà, ce conseil aurait vocation à examiner toute question relative au perfectionnement de la formation. Des éléments d'appréciation risquent de lui faire défaut puisque l'évaluation des enseignements par les étudiants est inexistante, faute d'un dispositif formel établi par l'université. L'équipe n'a ici, pas plus que dans d'autres domaines, tenu compte des remarques et recommandations faites par l'AERES lors de la précédente évaluation : il n'a été remédié à aucun des points faibles mentionnés. Le dossier, peu soigné et lacunaire, à part celui de la spécialité *Droit et administration des collectivités territoriales*, permet du reste d'apprécier le peu de cas que semble faire la direction du diplôme de l'évaluation nationale. Ce manque de rigueur se retrouve dans les fiches RNCP, assez confuses et peu en adéquation avec les développements du dossier de présentation. Les raisons conjoncturelles tenant au changement



de direction ne permettent pas de tout expliquer. Les perspectives évoquées par la nouvelle équipe laissent cependant augurer d'une réelle volonté de changement.

- Points forts :
  - Formation en cohérence avec les besoins professionnels locaux.
  - Enseignements et modalités pédagogiques adaptés aux objectifs affichés.
  - Equipe pédagogique solide et soutenue par des universitaires extérieurs.
  
- Points faibles :
  - Structuration de la formation perfectible, car peu lisible.
  - Pilotage défaillant.
  - Pertinence de la spécialité *Droit public fondamentale*, et plus largement d'un parcours recherche, contestable.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Adaptée aux besoins de son environnement socio-économique et reposant sur un ensemble pédagogique cohérent, la mention gagnerait à repenser entièrement les modalités de son pilotage. En respectant les précédentes recommandations de l'AERES par rapport à des données objectives, l'équipe de direction pourrait alors recentrer la formation vers la professionnalisation des étudiants, en pleine cohérence avec l'environnement particulier qui est le sien et qui mérite d'être valorisé.



# Evaluation par spécialité

## Droit public fondamental

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Faculté de droit de la Martinique - Campus de Schœlcher

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit public fondamental* est une formation de M2 à finalité « recherche », dont l'objectif principal est de préparer les étudiants à la recherche juridique en droit public et à la poursuite d'études en doctorat. Une option *Carrières publiques* permet cependant aux étudiants de se préparer à une intégration professionnelle immédiate dans les secteurs publics et parapublics par la voie du concours ou du recrutement contractuel.

- Appréciation :

La spécialité *Droit public fondamental* présente des objectifs quelque peu contradictoires. Orientée fondamentalement vers la recherche, elle peine en réalité à atteindre sa cible puisque les étudiants qui s'inscrivent dans cette spécialité privilégient tous l'option *Carrières publiques* au détriment de l'option « Recherche ». Les enseignements fondamentaux obligatoires assurés dans le cadre des deux options permettent certes d'envisager de passer avec succès les principaux concours administratifs. La démarche de préprofessionnalisation des étudiants s'avère cependant défailante, puisque seule une épreuve de « Conversation avec un jury » est prévue et qu'aucun stage n'est obligatoire. Le parcours « Recherche », concentré sur « l'espace Caraïbe-Amériques », s'il présente une certaine cohérence, ne semble pas non plus proposer une pédagogie de la recherche adaptée puisque le fonctionnement des « séminaires de recherche » n'est aucunement précisé. A noter la présence, au titre des compétences transversales, d'un enseignement du droit anglo-saxon en langue anglaise, tout à fait pertinent dans le cadre géographique et dans le projet scientifique. L'attractivité de la formation, faible, est principalement limitée aux étudiants de la Martinique. Cela s'explique peut-être par le taux de réussite, anormalement bas, puisque de 25 % seulement en 2012. Le devenir des diplômés n'est pas connu, si ce n'est que très peu de candidats (aucun en réalité) décident de poursuivre en doctorat, montrant les effets induits d'un pilotage défailant.

- Points forts :

- Pertinence de la thématique de recherche.
- Cohérence de l'adossement au Centre de recherche sur les pouvoirs publics dans la Caraïbe.
- Pertinence et qualité des enseignements fondamentaux assurés.

- Points faibles :

- Pilotage défailant.
- Pertinence du parcours recherche et de la finalité même de la spécialité contestable.
- Ouverture internationale très insuffisante.

- Recommandations pour l'établissement :

Inscrite dans une perspective généraliste parfaitement compréhensible dans une université ultramarine de taille modeste, la spécialité *Droit public fondamental* gagnerait à ce que son pilotage soit fortement renforcé et assisté d'indicateurs précis. L'analyse objective de ces derniers devrait naturellement conduire à repenser l'organisation de la formation, en termes de lisibilité des débouchés, de structuration, d'ouverture internationale et de mécanismes de préprofessionnalisation et d'acquisition de compétences transversales. Il devrait également amener à s'interroger sur la pertinence du parcours « Recherche », sinon sur celle de la spécialité même.



## Droit et administration des collectivités territoriales

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Faculté de droit de la Martinique - Campus de Schœlcher et Faculté de droit de la Guadeloupe - Campus de Fouillole (éléments contradictoires dans le dossier)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit et administration des collectivités territoriales* est une formation de M2 à finalité « professionnelle », dont l'objectif principal est de préparer les étudiants à la gestion et à l'encadrement administratif et juridique des collectivités d'outre-mer. S'appuyant sur un contenu pédagogique cohérent et équilibré, la formation vise à donner aux étudiants les compétences nécessaires pour occuper des emplois de cadre dans la fonction publique territoriale, obtenus par la voie du concours ou celle du recrutement sur contrat.

- Appréciation :

L'orientation de la spécialité *Droit et administration des collectivités territoriales* est clairement professionnelle. Le contenu pédagogique répond à cette logique avec les matières fondamentales attendues et des mécanismes d'acquisition des compétences professionnelles et transversales pertinents : séminaires avec travail sur dossier, cas pratiques, méthodologie de l'insertion professionnelle, formation aux « outils informatiques et multimédia » et langue vivante. Manque néanmoins une préparation spécifique aux principaux concours administratifs. La spécialité n'est pas proposée en apprentissage, ni en alternance, mais le diplôme peut être délivré dans le cadre de la VAE. Les relations et échanges internationaux demeurent pauvres en dépit de la présence régulière d'étudiants étrangers. Ceux-ci viennent renforcer des effectifs moyens d'une quinzaine d'étudiants pour une part significative en formation continue, attestant une certaine reconnaissance de la formation de la part des professionnels locaux. Le taux de réussite est très bon, « généralement » de 100 %. L'insertion professionnelle des diplômés reste en revanche difficile à apprécier, car celle-ci repose sur des enquêtes peu fiables, et axées sur de très faibles taux de réponse. L'équipe pédagogique, solide et de qualité, assure un pilotage correct de la formation par le biais d'un conseil pédagogique aux missions sans doute excessivement larges. Elle semble surtout déterminée à faire évoluer la spécialité pour la rendre plus performante encore.

- Points forts :

- Lisibilité des objectifs professionnels.
- Pertinence et qualité des enseignements proposés.
- Pilotage perfectible, mais déjà effectif.

- Points faibles :

- Faiblesses des partenariats professionnels.
- Insuffisance des enseignements dédiés à la préparation des concours administratifs.
- Insuffisance des indicateurs de pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :

Bien adaptée à son environnement socio-économique, la spécialité *Droit et administration des collectivités territoriales* gagnerait à renforcer un peu plus encore les mécanismes de professionnalisation et notamment ceux axés sur la préparation aux concours administratifs. Un meilleur adossement aux milieux socio-professionnels permettrait également une meilleure insertion des diplômés et améliorerait certainement l'attractivité de la spécialité.



## Administration publique

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

*Eléments contradictoires dans le dossier*

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Administration publique* est une formation de M1.

- Appréciation :

Le dossier tel que présenté ne permet pas d'établir une appréciation objective de la spécialité.

- Points forts :

- 
- 
- 

- Points faibles :

- 
- 
- 

- Recommandations pour l'établissement :



# Observations de l'établissement

**Présidence**

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles  
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,  
AERES,  
20, rue de Vivienne,  
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 15 septembre 2014

**Nos réf. :**

**UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1437**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation **du master de droit public  
« droit et administration des collectivités territoriales » / MA - S3MA150009144.**

Deux erreurs factuelles ont fait l'objet d'une demande de rectification concernant la spécialité « droit et administration des collectivités territoriales ». Par ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations rédigées par le responsable de la spécialité mentionnée ci-dessus sur le pôle Guadeloupe de l'université. Enfin, aucune observation n'a été formulée au 15 septembre 2014 concernant les autres spécialités de ce master.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées et les meilleures.

  
**Corinne MENCE-CASTER**



**Pièce jointe : observations rédigées par le responsable du diplôme.**



**MASTER DE DROIT PUBLIC, spécialité « Droit et administration des collectivités territoriales »**

**DOSSIER : MA – S3MA150009144**

**Observations sur le rapport de l'AERES**

Ces observations présentées par le responsable de l'évaluation de la spécialité « Droit et administration des collectivités territoriales » pour la faculté des sciences Juridiques et Economiques de la Guadeloupe, constituent des réponses aux critiques formulées par l'AERES dans le rapport provisoire et mettant en évidence les points faibles de la spécialité « Droit et administration des collectivités territoriales » existant en Guadeloupe comme en Martinique.

Sur les faiblesses des partenariats professionnels :

Des partenariats existent déjà avec des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes de droit public ou de droit privé chargés pour certains de la gestion de services publics. Ces partenariats permettent notamment l'accueil de nos étudiants stagiaires. Il s'agit de développer les partenariats avec d'autres institutions, y compris juridictionnelles et déconcentrées de l'Etat. Les partenariats méritent d'être formalisés, par des conventions, et peuvent encore être renforcés par la présence au sein du conseil pédagogique du master « droit des collectivités territoriales », de représentants du centre national de la fonction publique territoriale et du centre de gestion de la fonction publique territoriale, qui sont intervenants professionnels dans le master.

Sur l'insuffisance des enseignements dédiés à la préparation de concours administratifs.

Il est envisagé de proposer aux étudiants du master « Droit des collectivités territoriales » dont l'accréditation (habilitation) est demandée, un module « préparation aux concours de la fonction publique territoriale. Le contenu du master sera de plus amélioré par la prise en compte de grandes matières dans lesquelles les collectivités territoriales et les établissements publics exercent ou exerceront (un projet de réforme territoriale est actuellement en discussion au parlement) des compétences ou sont titulaires d'attributions. Un cours de « droit des collectivités territoriales » ainsi qu'un cours de « droit des outre mers » seront proposés dès la première année de master (M1).

Sur l'insuffisance des indicateurs de pilotage

Il est proposé d'élargir la composition du conseil pédagogique qui fonctionne déjà pour le M2 et qui interviendrait également pour le M1. Outre des enseignants chercheurs, pourraient y faire partie, des professionnels. Le travail de ce conseil pédagogique se préparerait et serait suivi par le responsable du master qui bénéficierait du concours des services administratifs de la faculté des Sciences Juridiques et Economiques de la Guadeloupe.

Fait à Pointe-à-Pitre, Le 15 juillet 2014

Dominique Blanchet

Responsable de l'évaluation de la spécialité « Droit et administration des collectivités territoriales » du master droit public à la faculté des Sciences Juridiques et Economiques de la Guadeloupe